



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1997/NGO/33
14 mars 1997

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-troisième session
Point 18 de l'ordre du jour

SERVICES CONSULTATIFS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Exposé écrit présenté par Nord-Sud XXI, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit ci-après, qui est distribué conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[4 mars 1997]

1. La Commission des droits de l'homme de l'ONU a le grand mérite de réduire l'opacité des pratiques étatiques attentatoires aux droits humains et de créer ainsi des conditions plus favorables au respect des droits de l'homme conformément aux engagements internationaux pris par les Etats. Toutefois, il est impossible de ne pas constater certaines discriminations dans les positions adoptées et le rôle inéquitable de certaines grandes puissances, échappant à tout procès, évitant la condamnation des "dictatures protégées" et suscitant celle des Etats dont elles sont les adversaires politiques. Il n'est pas certain, non plus, que ces prises de positions à l'encontre ou au bénéfice de certains Etats ne puissent être avantageusement remplacées, pour la cause des droits humains, par l'étude des causes profondes, directes et indirectes des violations des droits de l'homme pouvant se produire dans les Etats (causes économiques, sociales, culturelles, politiques, institutionnelles, etc. ...) et la recherche des remèdes à court et à long terme.

2. Le partenariat avec les ONG est souvent souhaité dans le cadre de la mondialisation et de l'édification d'une "société civile transnationale", ce qui semble parfois correspondre à une volonté de réduire encore la compétence des pouvoirs publics dans le cadre du libéralisme ambiant. Or ce partenariat, est particulièrement opératoire, lorsque les ONG sont étrangères aux raisons d'Etat et ne sont pas les instruments indirects des grandes puissances, dans le domaine des droits humains; de plus, la sollicitation systématique des ONG, pour rechercher les causes et remèdes des violations des droits de l'homme dans le cadre de la Commission des droits de l'homme, serait particulièrement efficace. Mais les ONG sont moins efficaces lorsqu'il s'agit de se substituer aux Etats. La création par Nord-Sud XXI de l'Institut Nord-Sud pour le dialogue interculturel est inspirée de cette volonté de rechercher à l'aide de l'interdisciplinarité les causes de la logique répressive et les relations entre démocratie et développement.
